

Image not found or type unknown



Partie de la résidence de mes parents comme siège association.

Par **zied09**, le **29/01/2009** à **23:13**

bonsoir , rnje souhaite créer une association et mon père m'autorise à utiliser deux pièces situées au rez-de chaussée de sa maison pour mon association rnrnaura t-il des impôts à payer? rnsi oui comment faire dans ce cas?rnmerci pour votre réponse.